



AVIS PUBLIC

ADMISSION DES ENFANTS AU PRÉSCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2022-2023

Admission au préscolaire 4 ans et 5 ans

Pour qui? Tous les enfants qui auront 4 ans ou 5 ans avant le 1^{er} octobre 2022.

Où s'inscrire? À l'école de votre territoire pour la maternelle 4 ans et 5 ans.

Pour la maternelle 4 ans, veuillez noter que les places sont limitées, des critères de priorisation pourraient s'appliquer.

*Au service
de la réussite
de chacun*

Quand? Du lundi 10 janvier au vendredi 14 janvier 2022.

En raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19, il est obligatoire de prendre un rendez-vous en appelant à l'école de votre territoire.

Quelle est l'école de mon territoire?

Pour connaître l'école primaire de votre territoire et la politique relative à l'admission et à l'inscription annuelle des élèves (52-02-01), veuillez **consulter notre site Web à l'adresse suivante** : <https://www.cssd.gouv.qc.ca> ou téléphoner au 819 663-9221.

Quels documents sont requis pour l'admission?

- 1- La copie originale du certificat de naissance de l'enfant (grand format) indiquant les noms des parents;
- 2- Deux preuves d'adresse (ex : compte de taxes, compte d'électricité, permis de conduire);
- 3- La carte d'assurance-maladie du Québec (carte soleil);
- 4- Pour les enfants handicapés, les rapports de professionnels de la santé confirmant le handicap.

Si mon enfant est né ailleurs qu'au Canada?

Vous devez nous fournir les documents émis par **Immigration Canada** ou **Immigration Québec**.

Questions?

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'école de votre territoire.

Gatineau, ce 30 novembre 2021

La directrice générale,
Manon Dufour